

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21830116600094	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESOR PUBLIC ST MAXIMIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : ASSAINISSEMENT SAINT MAXIMIN (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	34
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	3
A8.3 - Opérations liées aux cessions	3
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	34
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	
--------------------------	--

ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME - ASSAINISSEMENT SAINT MAXIMIN - CA - 2018

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 243 150,79	G 1 278 930,21	G-A 35 779,42
	Section d'investissement	B 673 913,63	H 435 206,71	H-B -238 706,92

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 300 587,73 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 145 534,14 (si excédent)

=

=

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 1 917 064,42	Q= G+H+I+J 3 160 258,79	=Q-P 1 243 194,37

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 89 188,30	L 87 307,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 89 188,30	= K+L 87 307,50

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E 1 243 150,79	= G+I+K 1 579 517,94	336 367,15
	Section d'investissement = B+D+F 763 101,93	= H+J+L 1 668 048,35	904 946,42
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F 2 006 252,72	= G+H+I+J+K+L 3 247 566,29	1 241 313,57

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 89 188,30	L 87 307,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	87 307,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	89 188,30	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	101 140,73	52 050,07	26 518,80	0,00	22 571,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	94 699,00	94 362,04	0,00	0,00	336,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	657 000,00	310 841,79	328 620,00	0,00	17 538,21
Total des dépenses de gestion courante		852 839,73	457 253,90	355 138,80	0,00	40 447,03
66	Charges financières	62 618,00	62 614,63	0,00	0,00	3,37
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	13 269,75	0,00	0,00	16 730,25
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		945 457,73	533 138,28	355 138,80	0,00	57 180,65
023	Virement à la section d'investissement (4)	200 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	355 125,00	354 873,71			251,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		555 125,00	354 873,71			200 251,29
TOTAL		1 500 582,73	888 011,99	355 138,80	0,00	267 431,94
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	988 000,00	1 055 615,92	0,00	0,00	-67 615,92
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	58 219,00	59 125,12	0,00	0,00	-906,12
Total des recettes de gestion courante		1 060 219,00	1 114 741,04	14 000,00	0,00	-68 522,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20,00	10 433,23	0,00	0,00	-10 413,23
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 060 239,00	1 125 174,27	14 000,00	0,00	-78 935,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	139 756,00	139 755,94			0,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		139 756,00	139 755,94			0,06
TOTAL		1 199 995,00	1 264 930,21	14 000,00	0,00	-78 935,21
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		300 587,73				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	160 000,00	26 314,20	0,00	133 685,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 457 015,64	436 848,50	89 188,30	930 978,84
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 657 015,64	463 162,70	89 188,30	1 104 664,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00	70 994,99	0,00	5,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	71 000,00	70 994,99	0,00	5,01
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 728 015,64	534 157,69	89 188,30	1 104 669,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	139 756,00	139 755,94		0,06
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	139 756,00	139 755,94		0,06
	TOTAL	1 867 771,64	673 913,63	89 188,30	1 104 669,71
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	102 112,50	14 805,00	87 307,50	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	102 112,50	14 805,00	87 307,50	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	5 528,00	0,00	-528,00
106	Réserves (5)	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	65 000,00	65 528,00	0,00	-528,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	167 112,50	80 333,00	87 307,50	-528,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	200 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	355 125,00	354 873,71		251,29
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	555 125,00	354 873,71		200 251,29
	TOTAL	722 237,50	435 206,71	87 307,50	199 723,29
	Pour information	1 145 534,14			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME - ASSAINISSEMENT SAINT MAXIMIN - CA - 2018

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	78 568,87		78 568,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	94 362,04		94 362,04
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	639 461,79		639 461,79
66	Charges financières	62 614,63	0,00	62 614,63
67	Charges exceptionnelles	13 269,75	0,00	13 269,75
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	354 873,71	354 873,71
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		888 277,08	354 873,71	1 243 150,79

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 243 150,79
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	139 755,94	139 755,94
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	70 994,99	0,00	70 994,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	26 314,20	0,00	26 314,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	436 848,50	0,00	436 848,50
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		534 157,69	139 755,94	673 913,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	673 913,63
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 055 615,92		1 055 615,92
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	14 000,00		14 000,00
75	Autres produits de gestion courante	59 125,12		59 125,12
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 433,23	139 755,94	150 189,17
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 139 174,27	139 755,94	1 278 930,21

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	300 587,73
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 579 517,94
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	5 528,00	0,00	5 528,00
13	Subventions d'investissement	14 805,00	0,00	14 805,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		354 873,71	354 873,71
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	20 333,00	354 873,71	375 206,71

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 145 534,14
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	60 000,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 580 740,85
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	101 140,73	52 050,07	26 518,80	0,00	22 571,86
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	312,00	0,00	0,00	1 688,00
611	Sous-traitance générale	40 000,00	37 417,58	0,00	0,00	2 582,42
61523	Entretien, réparations réseaux	40 594,00	13 206,58	26 518,80	0,00	868,62
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	202,00	0,00	0,00	1 798,00
6156	Maintenance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 546,73	356,15	0,00	0,00	1 190,58
6358	Autres droits	1 000,00	555,76	0,00	0,00	444,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	94 699,00	94 362,04	0,00	0,00	336,96
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	261,00	261,24	0,00	0,00	-0,24
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 202,00	1 201,44	0,00	0,00	0,56
6411	Salaires, appointements, commissions	66 499,00	66 384,45	0,00	0,00	114,55
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 061,00	8 055,76	0,00	0,00	5,24
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 807,00	16 729,75	0,00	0,00	77,25
6472	Versements aux comités d'entreprise	522,00	527,00	0,00	0,00	-5,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00	223,20	0,00	0,00	26,80
648	Autres charges de personnel	1 097,00	979,20	0,00	0,00	117,80
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	657 000,00	310 841,79	328 620,00	0,00	17 538,21
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	12 443,52	0,00	0,00	2 556,48
6542	Créances éteintes	12 000,00	2 366,42	0,00	0,00	9 633,58
658	Charges diverses de gestion courante	630 000,00	296 031,85	328 620,00	0,00	5 348,15
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		852 839,73	457 253,90	355 138,80	0,00	40 447,03
66	Charges financières (b) (5)	62 618,00	62 614,63	0,00	0,00	3,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	62 810,00	62 806,93	0,00	0,00	3,07
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-192,00	-192,30	0,00	0,00	0,30
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	13 269,75	0,00	0,00	16 730,25
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	13 269,75	0,00	0,00	16 730,25
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		945 457,73	533 138,28	355 138,80	0,00	57 180,65
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	355 125,00	354 873,71			251,29
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	355 125,00	354 873,71			251,29
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		555 125,00	354 873,71			200 251,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		555 125,00	354 873,71			200 251,29
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 500 582,73	888 011,99	355 138,80	0,00	257 431,94
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3 147,53
--------------------------------	----------

ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME - ASSAINISSEMENT SAINT MAXIMIN - CA - 2018

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-3 339,83
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-192,30

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	988 000,00	1 055 615,92	0,00	0,00	-67 615,92
704	Travaux	80 000,00	131 698,62	0,00	0,00	-51 698,62
70611	Redevance d'assainissement collectif	870 000,00	887 973,15	0,00	0,00	-17 973,15
7068	Autres prestations de services	38 000,00	35 944,15	0,00	0,00	2 055,85
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	58 219,00	59 125,12	0,00	0,00	-906,12
757	Redevances des fermiers, concession..	4 219,00	4 219,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	54 000,00	54 906,12	0,00	0,00	-906,12
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 060 219,00	1 114 741,04	14 000,00	0,00	-68 522,04
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	20,00	10 433,23	0,00	0,00	-10 413,23
778	Autres produits exceptionnels	20,00	10 433,23	0,00	0,00	-10 413,23
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 060 239,00	1 125 174,27	14 000,00	0,00	-78 935,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	139 756,00	139 755,94			0,06
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	139 756,00	139 755,94			0,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		139 756,00	139 755,94			0,06
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 199 995,00	1 264 930,21	14 000,00	0,00	-78 935,21
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		300 587,73				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	160 000,00	26 314,20	0,00	133 685,80
21562	Service d'assainissement	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
2182	Matériel de transport	80 000,00	26 314,20	0,00	53 685,80
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 457 015,64	436 848,60	89 188,30	930 978,84
2313	Constructions	35 000,00	1 399,20	0,00	33 600,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 422 015,64	435 449,30	89 188,30	897 378,04
Total des dépenses d'équipement		1 657 015,64	463 162,70	89 188,30	1 104 664,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00	70 994,99	0,00	5,01
1641	Emprunts en euros	71 000,00	70 994,99	0,00	5,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		71 000,00	70 994,99	0,00	5,01
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 728 015,64	534 157,69	89 188,30	1 104 669,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	139 756,00	139 755,94		0,06
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	139 756,00	139 755,94		0,06
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	10 736,00	10 735,94		0,06
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	28 597,00	28 597,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	51 629,00	51 629,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	48 794,00	48 794,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		139 756,00	139 755,94		0,06
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 867 771,64	673 913,63	89 188,30	1 104 669,71
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	102 112,50	14 805,00	87 307,50	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	102 112,50	14 805,00	87 307,50	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		102 112,50	14 805,00	87 307,50	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 000,00	65 528,00	0,00	-528,00
10222	FCTVA	5 000,00	5 528,00	0,00	-528,00
1068	Autres réserves	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		65 000,00	65 528,00	0,00	-528,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		167 112,50	80 333,00	87 307,50	-528,00
021	Virement de la section d'exploitation	200 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	355 125,00	354 873,71		251,29
28031	Frais d'études	300,00	245,51		54,49
281311	Bâtiments d'exploitation	199 000,00	198 845,83		154,17
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	11 600,00	11 570,78		29,22
281532	Réseaux d'assainissement	136 369,00	136 368,37		0,63
281562	Service d'assainissement	556,00	555,02		0,98
28182	Matériel de transport	7 300,00	7 288,20		11,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		555 125,00	354 873,71		200 251,29
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		555 125,00	354 873,71		200 251,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		722 237,50	435 206,71	87 307,50	199 723,29
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 145 534,14			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 31/12/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 927 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 927 000,00									
009	CASSE D'EPARGNE	10/06/2008	25/06/2008	25/09/2008	927 000,00	F	Taux fixe à 4,83 %	4,83	4,92	EUR	T	P	O	A-1
010	CREDIT AGRICOLE	13/08/2009	26/08/2009	25/11/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,54 %	4,54	4,62	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					1 927 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle, T : Trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Emprunts et dettes au 31/12/2018											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 OIN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				1 295 189,77					70 994,99	62 806,93	3 147,53
1641 Emprunts en euros (total)				1 295 189,77					70 994,99	62 806,93	3 147,53
008	N		A-1	665 189,77	14,48	F	Taux fixe à 4,83 %	4,82	30 994,99	33 069,93	446,23
010	N		A-1	630 000,00	15,65	F	Taux fixe à 4,54 %	4,53	40 000,00	29 737,00	2 701,30
1643 Emprunts en devises (total)											
16441 Emprunts assortis d'une option de lissage sur ligne de trésorerie (total) (9)											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)											
1678 Autres emprunts et dettes (total)											
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)											
1681 Autres emprunts (total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)											
1687 Autres dettes (total)											
Total général		0,00		1 295 189,77					70 994,99	62 806,93	3 147,53
										0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « délai des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2018 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2018 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et par type de structure de prêt.

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2018.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 295 190 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2018	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)
										Montant des commissions diverses
Taux fixe (total)										
Taux variable simple (total)										
Taux complexe										
Total		0,00					0,00			0,00
										0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES																
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT																

Total des dépenses au c/ 166																
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166																
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro du contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'article 688.

IV – ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N										A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)								Nominal		Capital restant dû au 31/12/2018	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial				Contrat renégocié									
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres. - Pour le profit d'amortissement indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	28/09/2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Station d'épuration – génie civil et équipement	20 ans	28/09/2011
L	Réseaux des canalisations d'assainissement	50 ans	28/09/2011
L	Branchements d'assainissement en réseau	15 ans	28/09/2011
L	Logiciel	2 ans	28/09/2011
L	Véhicules	5 ans	28/09/2011
L	Matériel de bureau	7 ans	28/09/2011
L	Matériel informatique	5 ans	28/09/2011
L	Outillage et matériel d'exploitation ou de TP	10 ans	28/09/2011
L	Frais d'étude non suivie de réalisation	5 ans	28/09/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		210 756,00	I 210 750,93
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		71 000,00	70 994,99
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	71 000,00	70 994,99
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		139 756,00	139 755,94
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	139 756,00	139 755,94
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	210 750,93	89 188,30	0,00	299 939,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		560 125,00	360 401,71
Ressources propres externes de l'année (a)		5 000,00	5 528,00
10222	FCTVA	5 000,00	5 528,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		555 125,00	354 873,71
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	300,00	245,51
281311	Bâtiments d'exploitation	199 000,00	198 845,83
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	11 600,00	11 570,78
281532	Réseaux d'assainissement	136 369,00	136 368,37
281562	Service d'assainissement	556,00	555,02
28182	Matériel de transport	7 300,00	7 288,20
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	200 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	360 401,71	87 307,50	1 145 534,14	60 000,00	1 653 243,35

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 299 939,23
Ressources propres disponibles	IV 1 653 243,35
Solde	V = IV – II (3) 1 353 304,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
18/12/2018	F.SITUATION 7 du 02/10/2018 - RESEAU 2018 CHENES KERMES	37 454,40	0,00	0
	F.20181100153 du 30/11/2018 - AMIANTE 2018. Diagnostic au co	1 399,20	0,00	0
	F.16C0205 du 25/09/2018 - RESEAU2017 REFECTION PARTIELLE RES	66 668,32	0,00	0
	F.situation 2 / 2017.12.14 du 22/12/2017 - 2017 PLACE MALHER	314 411,14	0,00	0
	F.6510000297 du 05/02/2018 - Rue des remparts branchement a	18 915,44	0,00	0
	F.024445 du 19/11/2018 - VEHICULE 2018. Camion benne essence	26 314,20	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		463 162,70	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018			C1.1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	0
Directeur général des services		0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services		0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques		0	0	0	0	0	0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
REDACTEUR	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE (g)		0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)		0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE (j)		0	0	0	0	0	0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2	0	2	2	0	2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12) ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018				IV
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018				C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité ;
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...);
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emploi à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2019

Article R2311-13 du CGCT

Fiche de calcul des résultats 2018 prévisionnels

Section	Résultat 2017 reporté	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat Exercice 2018	Résultat de la clôture
Investissement	1 145 534,14		673 913,63	435 206,71	-238 706,92	906 827,22
Fonctionnement	360 587,73	60 000,00	1 243 150,79	1 278 930,21	35 779,42	336 367,15
Total	1 506 121,87	60 000,00	1 917 064,42	1 714 136,92	-202 927,50	1 243 194,37

Lors de l'élaboration du Budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement de la commune de Saint-Maximin, il a été procédé au report anticipé des résultats de l'exercice avant le vote du compte administratif et l'affectation du résultat, à savoir :

Excédent de fonctionnement	336 367,15
Excédent d'investissement	906 827,22

Le Maire
Horace Lanfranchi

Maire de Saint-Maximin
SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu le comptable



Fabienne ARLAUD
Comptable des Finances
Publiques



20400 - ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 867 771,64	1 500 582,73	3 368 354,37
Titres de recettes émis (b)	435 206,71	1 293 284,37	1 728 491,08
Réductions de titres (c)		14 354,16	14 354,16
Recettes nettes (d = b - c)	435 206,71	1 278 930,21	1 714 136,92
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 867 771,64	1 500 582,73	3 368 354,37
Mandats émis (f)	696 605,93	1 598 075,46	2 294 681,39
Annulations de mandats (g)	22 692,30	354 924,67	377 616,97
Dépenses nettes (h = f - g)	673 913,63	1 243 150,79	1 917 064,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		35 779,42	
(h - d) Déficit	238 706,92		202 927,50

083013

TRES. SAINT-MAXIMIN-LA-SAINT-BA

Etat II-2
Exercice 2018

GED

20400 - ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME					
Investissement	1 145 534,14		-238 706,92		906 827,22
Fonctionnement	360 587,73	60 000,00	35 779,42		336 367,15
Sous-Total	1 506 121,87	60 000,00	-202 927,50		1 243 194,37
TOTAL III	1 506 121,87	60 000,00	-202 927,50		1 243 194,37
TOTAL I + II + III	1 506 121,87	60 000,00	-202 927,50		1 243 194,37

ETAT DES RESTES A REALISER 2018
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	Nature	Objet	Montant TTC en €
23	2315	RESEAU 2015 collecteur final d assainissement route d'Esparron	9 108,00
23	2315	RESEAU2017 REFECTION PARTIELLE RESEAUX BD REY	540,00
23	2315	RESEAU 2017 - COLLECTEUR ESPARON MISSION MAITRISE D'OEUVRE - CREATION POSTE DE REFOULEMENT SECTEUR RD70	8 880,00
23	2315	KERMES 2018. Travaux de voirie et réseaux divers relatifs à la requalification de l' Allée des Chênes KERMES.	2 400,00
23	2315	2017 PLACE MALHERBE - Travaux aménagement de la place part réseaux eaux usées assainissement	68 260,30
	Total 2315		89 188,30
Total 23			89 188,30
Total des restes à réaliser de dépenses 2018			89 188,30

État des restes à réaliser des dépenses d'investissement de l'exercice 2018 pour le budget annexe de l'assainissement de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, valant ouverture de crédits pour l'exercice 2019, arrête la somme de quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et trente cent TTC.

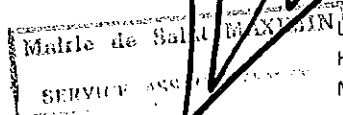
Chapitre	Nature	Objet	Montant TTC en €
13	13111	Travaux de mise en séparatif réseau de collecte des eaux usées. Convention n° 2013/2079 du 04/09/2013	52 762,50
13	13111	Mise en séparatif, réalisation d'ouvrages de traitement et réduction des eaux parasites Place Malherbe. Décision n°2017 7012 du 16 novembre 2017 Subvention travaux	34 545,00
	Total 13111		87 307,50
Total 13			87 307,50
Total des restes à réaliser de recettes 2018			87 307,50

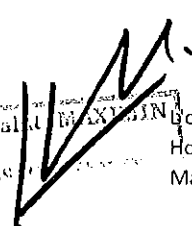
État des restes à réaliser des recettes d'investissement de l'exercice 2018 pour le budget annexe de l'assainissement de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, valant ouverture de crédits pour l'exercice 2019, arrête la somme de quatre-vingt-sept mille trois cent sept euros et cinquante cent TTC.

Fait en deux exemplaires à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 11/01/2019

Le comptable,
Fabienne Arlaud

 **Fabienne ARLAUD**
Comptable des Finances
Publiques


Mairie de Saint-Maximin
SERVICE ASSAINISSEMENT

 **Horace LANFRANCHI**
Maire en exercice

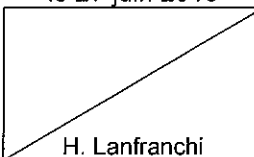
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 Nombres de procurations :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par le maire, à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 27 juin 2019

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire, à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 27 juin 2019

Les membres du conseil municipal			M. Bœuf	J. Freynet
H. Henri	S. Langlet	A-M Lamia	O. Barrau	L Martin
C Lanfranchi-Dorgal	L Ancolio-Thaon	M Sebbani	P Russo	A Kanbelle
A Degioanni	H Martinez	C Lombard	N Drevet	F Albert
M Robert-Riondet	D Vernet	S. Gallard	N Ritter	A Bonnot
V Garelo	A Decanis	B Gomart-Jacquet	B Silvy-Alibert	P Simonetti
G Perez	P Hrynda	M Granier	C Hatot-Medarian	N Davico Melek
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture le.....				
et de la publication le.....				
à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 2019				

